

Examen du 25 mai 2024

Maire d'une petite commune perdue dans la campagne, ALEXIS vient d'être réélu pour un second mandat. Il se rend en voiture à l'Auberge du Cheval noir, où il a convié ses partisans à une grande fête. « Je n'ai aucune envie de me faire ramener à la maison après la soirée. Va donc falloir que je surveille ma consommation », se dit-il en se garant sur le parking. Son projet de modération s'évapore toutefois avec la joyeuse ambiance. Trois heures plus tard et passablement éméché, il reprend le volant.

Tandis qu'il traverse une forêt, ALEXIS ne remarque pas un cycliste qui pédale régulièrement sur la droite de la chaussée et le percute. Tiré de sa somnolence par la violence de la collision, il s'arrête au bord de la route, s'extrait de son véhicule, trouve la victime au pied d'un arbre, voit qu'elle respire encore et téléphone à BERTRAND, le médecin de la commune. Ce dernier arrive sur place en moins d'un quart d'heure, mais ne peut que constater le décès du cycliste. ALEXIS fouille alors les affaires du malheureux et trouve son passeport ainsi qu'une carte routière. « C'est un ressortissant hollandais. On dirait qu'il parcourait l'Europe à vélo... », relève-t-il. S'adressant à BERTRAND, le maire poursuit : « Avec un peu de chance, personne ne sait que ce WILLEM est passé par ici. Si je suis poursuivi pénalement pour cette histoire, c'est la fin de ma carrière. Tu dois faire disparaître le cadavre ! Comme chasseur, tu sais comment découper un corps en morceaux et tu as les instruments nécessaires. » BERTRAND tente de protester, mais ALEXIS l'interrompt sèchement : « Après tous les services que je t'ai rendus, tu me dois bien ce coup de main. Allez, au boulot ! » Le médecin charge le cadavre sur le pont de son pick-up.

Le lendemain matin, BERTRAND déploie une bâche sur le sol de son garage, y dépose le corps de WILLEM et enclenche sa scie circulaire, qu'il repose aussitôt en se souvenant, honteux, qu'il est médecin et non boucher charcutier.

Sachant que le chargement du corps de WILLEM sur le pont du pick-up et son déplacement sont pénalement indifférents (atypiques),

abstraction faite des infractions (éventuelles)

- de dommage à la propriété (art. 144 CP),
- d'entrave à l'action pénale (art. 305 CP),
- de violation des règles de la circulation routière (au sens de l'art. 90 LCR) et
- de violation des obligations en cas d'accident (art. 51, art. 92 LCR),

comment jugez-vous ALEXIS et BERTRAND ?

* * * * *

Les candidates et candidats doivent :

- répondre sur le papier officiel mis à leur disposition, étant précisé que les développements figurant sur quelque autre support ne seront pas pris en considération ;
- compléter l'en-tête de chacun des feuillets utilisés et numéroter ces derniers ;
- mentionner l'abréviation «GSI» ou «BARI» dans l'en-tête de leur copie en cas d'immatriculation au *Global Studies Institute* ;
- écrire – proprement ! – à l'encre bleue ou noire (plume, stylo-bille, feutre, etc.), étant précisé que les développements présentés sous une forme différente (crayon, autre couleur, etc.) ne seront pas pris en considération.